

# MASTER EN APPRENTISSAGE

Guide de mise en place du contrat  
et fiche de formation

# ISTC

*et* **MANAGEMENT**  
**COMMUNICATION**

Année universitaire 2024 - 2026

# EN BREF

# LE MASTER ISTC

- **Rythme** : 3 semaines en entreprise / 1 semaine en formation (sauf septembre, décembre et juin : 2 semaines de formation)
- **Contrat** : Apprentissage
- **Diplôme** : Master Marketing Vente
- **Durée** : 2 ans de septembre 2024 à août 2026
- **Compétences visées** : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35907/>

## Compétences spécifiques

- Élaborer une vision stratégique en Marketing-Vente-Communication
- Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion en Marketing-Vente-Communication
- Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion en Marketing-Vente-Communication
- Mettre en œuvre des règles, des normes et des démarches qualité en Marketing-Vente-Communication
- Développer une culture managériale et organisationnelle
- Accompagner les comportements et postures au travail

## Compétences transversales

- S'appropriier les usages avancés et spécialisés des outils numériques
- Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés
- Communiquer en contexte professionnel
- Contribuer à la transformation en contexte professionnel

## RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

- **Le Titre délivré :**
  - › **Intitulé du titre RNCP** : « Marketing, vente (Master) »
  - › **Numéro de titre RNCP** : 35907
  - › **Date d'échéance de l'enregistrement** : 31-08-2026
  - › **Certificateur** : Jury rectoral - Académie de Lille
- **Code diplôme** : 135 312 76
- **Nom du CFA auquel l'ISTC est rattaché en tant qu'UFA** :  
CFA Jean Bosco - 10 rue Hubble - 59262 Sainghin-en-Mélantois - 03 20 35 90 55
- **Code UAI du CFA Jean Bosco** : 0597090L
- **N° SIRET du CFA Jean Bosco** : 500 138 029 000 37

# LE RECRUTEMENT

# LA MISE EN PLACE

# DU CONTRAT

## LE SERVICE EMPLOYABILITÉ VOUS AIDE À RECRUTER VOTRE ALTERNANT

**Le service Employabilité de l'ISTC travaille en relation étroite avec chaque entreprise en respectant les étapes suivantes :**

- Vous envoyez votre offre définitive en créant votre compte sur la plateforme Employabilité de l'ISTC : <https://istc.datalumni.com/new>
- Si besoin, le service Employabilité peut vous aider à finaliser votre offre (missions, type d'encadrement...)
- Nous identifions ensemble le profil recherché : Hard skills (compétences métiers ou techniques), Soft skills...
- Si vous le souhaitez, l'ISTC effectue un pré-casting des étudiants en fonction du profil recherché
- Nous vous mettons en contact avec les étudiants ciblés et intéressés
- Vous sélectionnez le candidat pépète
- Une fois le candidat sélectionné, vous remplissez le formulaire en ligne pour la création du contrat : <https://forms.office.com/r/eNXG6h9d0g>
- Ensuite, nous rédigeons tous les documents obligatoires (Convention de formation, cerfa...)
- Nous vous les envoyons en signature électronique en suivant deux étapes :
  1. L'entreprise et l'alternant signent d'abord les documents
  2. Le CFA Jean Bosco contresigne en dernier lieu
- Une fois les documents signés par tous, chaque partie prenante reçoit les documents qui la concerne.

3

## TARIF DE FORMATION ET RESTE À CHARGE

**Quel que soit le montant de prise en charge de votre OPCO, il ne vous est facturé AUCUN reste à charge.**

Le montant annuel du tarif est de 7 960 euros (Selon le décret n°2023-858 du 6 septembre 2023 relatif à la fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage).

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Dans ce cadre, il n'y a donc pas de reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal** ».

Financement de l'apprenti dans le secteur public : Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Acquittement obligatoire de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) par tous les apprentis inscrits dans des formations de l'enseignement supérieur.  
Liste des exonérations disponible sur (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)

## INFORMATION SUR LES SALAIRES DES APPRENTIS

La rémunération se base sur le SMIC et dépend de plusieurs critères (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16148>)

1. Age de l'apprenti
2. Année d'apprentissage
3. Convention collective de votre entreprise : salaire minimum conventionnel (SMC)
4. Accords spécifiques d'entreprise

**La prime d'activité de la CAF :** Les alternants de plus de 18 ans peuvent en bénéficier sous certaines conditions (<https://www.dcaf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/>).

### Exonération de charges sociales et patronales :

- Aucune cotisation salariale dans la limite de 79% du Smic (au-delà, le taux normal s'applique)
- Exonération de la CSG et de la CRDS.

### 4 Changement de tranche d'âge :

Les majorations du salaire d'un apprenti liées à son passage d'une tranche d'âge à une autre prennent effet à partir du 1er jour du mois suivant la date de son anniversaire. En clair, pour un apprenti ayant eu 21 ans le 03 février, la majoration de salaire interviendra le 01 mars suivant.

### Succession de contrats d'apprentissage

Si l'apprenti signe plusieurs contrats d'apprentissage successifs pour continuer sa formation, sa rémunération doit au minimum être égale à celle perçue lors de la dernière année de son précédent contrat, même s'il exerce pour différents employeurs.

### Aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage

Pour toute information ou précision nous vous invitons à consulter :  
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>

## CONTACT RELATIONS ENTREPRISES

### Pascal Gros

Responsable relations entreprises et employabilité  
Tél. 03.61.76.75.10  
[pascal.gros@istc.fr](mailto:pascal.gros@istc.fr)

# ORGANISATION DE LA FORMATION

## PUBLICS VISÉS ET PRÉREQUIS

### Public visé :

Moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

### Pré-requis :

BAC+3 validé (180 ECTS) ou titre professionnel inscrit au RNCP de niveau 6 (dans les filières management, marketing, commerce, digital, communication...).

Niveau nécessaire et reconnu en management, communication et marketing.

**Qualités personnelles appréciées :** Prise de hauteur, esprit d'analyse et de synthèse, capacités managériales, autonomie, sens de l'organisation, sens de l'écoute, créativité.

## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Les personnes en situation de handicap (selon l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles) peuvent bénéficier d'une procédure spécifique (concours et durant la formation). L'anticipation de la déclaration est vivement recommandée dans le but d'assurer la meilleure entrée dans le processus de formation.

Pour toute demande d'information et démarche d'accompagnement, un réseau de référents est à votre disposition :

- Référent handicap ISTC : Bogna ROZPARA - [bogna.rozpara@istc.fr](mailto:bogna.rozpara@istc.fr) - 03.59.31.50.35
- MAH Mission Accueil Handicap, <https://mah.univ-catholille.fr/> - 03.20.13.40.31
- Service accompagnement handicap du CFA - [handicap@cfajeambosco.fr](mailto:handicap@cfajeambosco.fr) - 03.20.35.90.55

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

### L'accès aux candidats a lieu sur concours : ( candidats hors cycle Licence ISTC ) :

- Dossier d'admissibilité

Étude de cas de mise en situation professionnelle, CV projectif, lettre de motivation, lettre de recommandation et niveau d'anglais (score TOEIC / TOEFL ou attestation de l'établissement d'origine validant un niveau de langue anglaise B2 ).

- Oral d'admission

### Dates et sessions :

Les dates et informations sont présentes sur la plateforme <https://www.monmaster.gouv.fr/>

Une seule candidature au concours est autorisée par année universitaire. Le nombre de places disponibles par groupe est mentionné sur la plateforme [monmaster.gouv.fr](https://www.monmaster.gouv.fr/)

### Équivalences et passerelles :

Les demandes d'équivalences et de passerelles pour intégrer la formation font l'objet d'une étude personnalisée.

# NOMBRE DE PARTICIPANTS

La formation est organisée par groupe de **30 apprenants maximum**.

# DURÉE DE LA FORMATION

## La formation se déroule sur 2 années

- Master 1 : 455 heures (formation et examens) – Master 2 : 455 heures (formation et examens)
- M1/M2 : 24 mois de contrat en entreprise – Calendrier disponible sur demande par mail à : [alternance@istc.fr](mailto:alternance@istc.fr)

## Début de la formation :

- Le démarrage de la formation en 1<sup>ère</sup> année de Master est fixé au 2<sup>ème</sup> lundi de septembre.
- Le démarrage de la formation en 2<sup>ème</sup> année de Master est fixé au 4<sup>ème</sup> lundi de septembre.

La date de début de formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début de l'exécution du contrat (Article L.622-12 du code du travail).

# TARIF DE FORMATION POUR L'APPRENTI

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal** ».

Cf. page 3.

## 6 OBJECTIFS PROFESSIONNELS

L'objectif de la formation est de préparer les étudiants à la prise progressive de responsabilités dans les métiers et fonctions de manager. L'ISTC forme des généralistes à la stratégie et au développement d'entreprise, capables d'exercer en toute responsabilité et autonomie les activités et fonctions suivantes :

- Gestion de la communication des marques et de l'entreprise
- Développement d'actions stratégiques relatives au marketing et à la communication ; Gestion d'une offre de produits ou services
- Contrôle de l'évolution des marchés et veille concurrentielle
- Étude et analyse du comportement du consommateur
- Management des équipes et accompagnement des postures
- Compréhension des nouveaux outils utilisés en marketing
- Intégration du digital dans l'ensemble des activités et développement de solutions innovantes en digital marketing
- Développement d'approches commerciales innovantes

# COMPÉTENCES VISÉES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de mobiliser des compétences spécifiques et des compétences transversales : [fiche RNCP N°35907](#)

# PERSPECTIVES POST-FORMATION

Les métiers occupés par les diplômés à la sortie (liste non exhaustive)

- Responsable communication 360
- Chef de projets
- Brand et social manager
- Directeur de clientèle
- Responsable marketing et communication

Etude Baromètre ISTC (<https://www.istc.fr/metiers-et-emploi/>)

## POURSUITE DES ÉTUDES

Si la formation est principalement à visée professionnelle, les étudiants qui le souhaitent, et dont le niveau et le projet de thèse le justifiera, pourront envisager une poursuite d'études en doctorat. Ils bénéficieront alors de l'encadrement d'universitaires spécialisés dans les disciplines de sciences de gestion ou de sciences de l'information et de la communication.

## CONTENU DE FORMATION

Le programme Master ISTC est organisé sur la base d'un tronc commun et d'un parcours.



### Le tronc commun

Les enseignements sont organisés en unités d'enseignements.

- UE1 Culture et langues
- UE 2 Stratégies
- UE 3 Développement personnel et soft skills
- UE 4 Management
- UE 5 Techniques de communication et innovation

### Les Parcours proposés

- Territoire de marque
- Communication responsable & RSE
- Expérience client
- E-commerce & Data marketing
- Entrepreneuriat

# MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

## Moyens :

- Plateforme pédagogique digitale
- Learning Management System (LMS 365)
- Bibliothèque universitaire
- Services de la vie Étudiante de l'Université Catholique de Lille (santé, sport, restauration, solidarité...)

## Méthodes pédagogiques :

L'ISTC fait le choix d'une approche pédagogique déductive et inductive mobilisant les approches de :

- L'apprentissage mixte
- La classe inversée
- Le coaching
- L'apprentissage par projets et l'approche expérientielle

Combinées, ces approches ont pour objectif de développer chez les apprenants des compétences techniques, stratégiques et managériales attendues d'un manager de la communication, du marketing et du digital.

# MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation (épreuves écrites et orales) et examens en fin de modules. Remise de bulletins de notes annuel.

8

## VALIDATION

### Conditions de validation Master 1 et Master 2

Moyenne générale de l'année  $\geq$  ou  $=$  à 10/20 et moyenne de chaque UE  $\geq$  ou  $=$  à 10/20

Au moins 80 jours de présence en entreprise ; absences justifiées ou non représentant moins de 10 % du volume horaire annuel total de la formation.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS<sup>1</sup>). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS<sup>1</sup> au-delà du grade de licence.

### Acquisition par VAE :

La validation partielle ou totale du titre peut être délivrée dans le cadre d'une VAE.

Le candidat dispose d'une année pour valider les blocs de compétences faisant défaut.

### Équivalences et passerelles

La formation proposée ne donne pas lieu à des passerelles ou équivalences identifiées. En revanche, elle délivre des crédits ECTS<sup>1</sup> qui permettent une mobilité de formation telle qu'inscrite dans le cadre des accords de Bologne. Enfin, le Master d'Etat délivré à l'issue de la formation constitue lui aussi un vecteur de mobilité.

1 Européen Credit Transfer System - Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence, de licence professionnelle et de master.



# RÉSULTATS DE LA SESSION DE FORMATION 2022/2023

## 2022



## 2023



(1) : Source : études internes sur l'ensemble de nos apprentis

(2) : Etude sur l'insertion professionnelle réalisée de septembre à novembre 2023, sur une population de 55 apprentis diplômés en novembre 2022, et sur une base de 46 répondants. Insertion professionnelle = en emploi, ou en création d'entreprise. Information collectée par email, sms et téléphone par notre prestataire Datalumni.

(3) : Etude sur l'insertion professionnelle réalisée de septembre 2023 à février 2024, sur une population de 80 diplômés en novembre 2023, et sur une base de 78 répondants. Insertion professionnelle = en emploi ou en création d'entreprise. Information collectée par email, sms et téléphone

# NOTRE VALEUR AJOUTÉE : L'EXPÉRIENCE INTÉGRALE

La combinaison croisée de 5 dimensions

## UNE PÉDAGOGIE INNOVANTE

L'ISTC fait le choix d'une approche pédagogique reposant sur l'analyse de situations réelles et complexes, plutôt que théoriques. L'apprenant est amené à jouer le rôle de consultant formulant ainsi des recommandations stratégiques et opérationnelles dans le secteur, le métier et/ou les domaines visés par les champs du marketing, de la communication, du digital... En collectif, il appréhende les postures managériales en jouant, tour à tour, les différents rôles au sein de ses équipes.

Ces deux approches ont pour objectif de développer chez les apprenants les compétences techniques, stratégiques et managériales attendues d'un manager de la communication et du marketing.

## DES ÉQUIPES DE PROFESSIONNELS ET D'EXPERTS

Une équipe de 40 formateurs : 30 % du monde académique et 70 % d'entre eux issus du monde professionnel, reconnus experts dans leurs disciplines. Partages d'expériences et de best practices jalonnent la maîtrise des outils et des techniques propres aux disciplines de chacun.

## DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

- Avant le choix de l'alternance : adéquation entre profil recherché par l'entreprise et compétences de l'alternant
- Pendant l'alternance : chaque alternant est suivi par un coach qui va régulièrement faire le point avec le tuteur et l'alternant (missions, axes de progrès...)
- Stratégie de sortie vers l'emploi : le service employabilité construit avec chaque étudiant son projet post-formation et son insertion professionnelle.

## DES ENVIRONNEMENTS FACILITATEURS

Situé au cœur de l'écosystème d'Euratechnologies, le campus Wenov accueille la filière alternance de l'ISTC offrant ainsi un lieu unique permettant l'échange permanent entre tous les acteurs de la formation, de l'éducation et de l'emploi dans le numérique ; un incubateur EdTech et HR Tech permettant d'inventer les formations et les outils RH de demain ; une student factory, permettant d'héberger les apprenants ainsi qu'un panel de services disponibles pour tous.

## LA PUISSANCE D'UN RÉSEAU

En tant qu'UFA (Unité de Formation des Apprentis), l'ISTC bénéficie de l'expérience et du dispositif de suivi des apprentis du CFA Jean Bosco. L'ISTC est membre de l'ARCES, de COMENT et de Place de la Com.

Qualifié EESPIG (Etablissement d'enseignement supérieur privé d'Intérêt Général) l'ISTC est également membre de la FESIC (Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif).

# LIEU DE FORMATION COORDONNÉES

## LIEU DE FORMATION

**Wenov, campus de l'innovation, Euratechnologies**

177 allée Clémentine Deman - 59000 Lille

Tél. 03.59.31.25.72 - [ludevine.delbecque@istc.fr](mailto:ludevine.delbecque@istc.fr)

## CONTACT PROGRAMME

**Virginie Duret**

Responsable du cycle Master

Directrice Qualité

Tél. 03.59.31.50.84 - [virginie.duret@istc.fr](mailto:virginie.duret@istc.fr)

## CONTACT CONCOURS

**Nastasia Charré**

Responsable concours

Tél. 03.61.76.75.11 - [nastasia.charre@istc.fr](mailto:nastasia.charre@istc.fr)

## CONTACT RELATIONS ENTREPRISES

**Pascal Gros**

Responsable relations entreprises et employabilité

Tél. 03.61.76.75.10 - [pascal.gros@istc.fr](mailto:pascal.gros@istc.fr)

# ISTC

*et* **MANAGEMENT**  
**COMMUNICATION**

**ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR PRIVÉ RECONNU PAR L'ÉTAT**

Wenov, campus de l'innovation, Euratechnologies  
177 allée Clémentine Deman- 59000 LILLE

Tel. +33 (0)3 59.31.25.72

[contact@istc.fr](mailto:contact@istc.fr)



**CRGE** CONFÉRENCE RÉGIONALE  
DES GRANDES ÉCOLES  
HAUTS-DE-FRANCE

